



Modalités de l'examen :

Jury

Le jury est constitué d'au moins un membre de la DTNe. Il est présidé par un cadre technique de la DTNe missionné par le DTN adjoint.

Validation des UC

Les unités de compétence 1 et 2 (connaissances et technique) sont validées au cours de la formation. Les UC 3, 4, 5, et 6 peuvent être validées lors de l'examen final suivant l'évaluation obtenue aux épreuves suivantes :

- Un entretien sur le rapport d'expérience : 20 minutes
- Une étude de cas : 20 minutes de préparation + 20 minutes exposé et entretien

Entretien sur le rapport d'expérience

Cet entretien permet au jury d'évaluer l'expérience acquise par le candidat ainsi que sa capacité à occuper les divers postes à responsabilité d'enseignement.

Le rapport de stage en situation doit comporter :

- Sa description (durée, structures, implication personnelle...),
- Son contenu (postes occupés, publics rencontrés, progression, etc.),
- Le rôle et les apports des conseillers de stage,
- Une analyse détaillée d'au moins une situation critique vécue.

Sa rédaction et sa présentation sont laissées à l'appréciation du candidat, mais participent de l'évaluation globale. Il devra être composé d'au moins 4 pages, hors titres, photos ou dessins. Il servira de support à l'entretien sur le stage en situation lors du final.

Étude de cas

Mise en œuvre d'une démarche pédagogique à travers l'analyse d'une situation d'enseignement ou d'animation proposée par le jury.

Cette étude de cas, tirée au sort parmi plusieurs situations répertoriées et à survenue fréquente, doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à gérer les situations "critiques ou perturbées" pouvant mettre en jeu l'intégrité physique et morale des pratiquants dont il aura la charge dans son activité.

L'organisation de l'étude de cas est la suivante : durée : 20 minutes de préparation, 20 minutes pour l'exposé et l'entretien

La présentation du candidat doit comporter :

- Une identification des éléments déclencheurs de la situation décrite (prise en compte des facteurs humains, techniques et environnementaux de la situation)
- La conduite à tenir par l'enseignant pour remédier à une telle situation,
- Des propositions de solutions permettant d'éviter ou de limiter son apparition.

Délibération du jury

Validation des 4 UC et admission prononcée, après délibération du jury, pour les candidats validant l'ensemble des unités de compétences relatives aux deux épreuves.

Après enregistrement du P.V. d'examen au Secrétariat fédéral, envoi du diplôme aux intéressés

Échec partiel ou total à la validation, après délibération du jury, pour les candidats ne validant pas l'ensemble des compétences attendues. Les UC validées restent acquises pendant trois ans.

Dans ce second cas, le jury peut proposer une solution personnalisée au candidat.

Le candidat ayant échoué à tout ou partie des épreuves peut se présenter aux sessions suivantes de l'examen final, dans la limite des **trois années de validité de son statut d'élève moniteur**. Passé ce délai de validité, il devra recommencer sa formation afin de la réactualiser.